

ON A RIEN LACHE ... ET ON A GAGNE !

Le Tribunal de grande Instance de Bobigny saisi par SUD Aérien et la CFTC a tranché par une ordonnance du 30 Juillet 2012 ...

Cette ordonnance oblige donc la société Swissport d'appliquer strictement l'article L. 1224 - 1 du Code du travail et donc que les contrats de travail des salariés transférés avec « toutes leurs conséquences de droit » (salaires et rémunérations, primes, accords collectifs ...) doivent subsister dans la nouvelle société.

Décision applicable sous astreinte pour Swissport dans les 5 jours suivant le rendu de l'ordonnance d'un montant de 300 € par jour de retard et par salarié.

C'est une belle victoire, fruit d'une mobilisation collective et d'un combat qui s'est mené sur tous les terrains : sur le lieu de travail par les grèves, sur le plan juridique devant les tribunaux, utilisation des réseaux sociaux (internet), interpellation des pouvoirs publics et patronaux (action au siège du MEDEF, Préfet du 93, ministère des transports, média ...)

Mais, c'est aussi parce que les militants SUD Aérien se sont beaucoup investis pour monter les dossiers pour l'avocate, critiquée par certains, qui nous a très bien défendus !

SUD Aérien tient à féliciter tous ceux qui n'ont pas lâché l'affaire en se mobilisant depuis le début et particulièrement ceux qui sont toujours dans l'action, pour défendre leurs revendications mais aussi leur dignité de salariés, refusant d'être considérés comme des moutons menés à l'abattoir ...

Nous avons gagné une belle bataille, mais la guerre n'est pas finie :

En effet, Swissport a la possibilité de dénoncer certains « usages » (plannings, etc...) et surtout nous avons quatre de nos collègues qui ont été licenciés abusivement « pour l'exemple » et dont nous devons obtenir la réintégration !

SUD Aérien va s'adresser aux autres syndicats pour qu'ensemble on maintienne la pression sur la direction, pour que nos acquis soient définitivement préservés.

Dans un premier temps, les 60 salariés de Trac - Piste qui n'ont pas accepté les conditions de transfert peuvent reconsidérer leur décision, les avenants signés sous la contrainte par les salariés n'ont plus aucune valeur, les délégués syndicaux SUD Aérien que Swissport ne voulaient absolument pas intégrer vont pouvoir continuer leur action syndicale de terrain au sein de cette société !

Mobilisés, solidaires, unitaires, démocratiques, nous gagnerons d'autres luttes !

Vos délégués SUD Aérien